DLP 26-5-61 070630

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG (Tél. 34-14-63 Poste 93)
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, 2, rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG.
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

19 Mai 1961

Supplément n° 3 au Bulletin de Mai

VIGNE

/ Avertissement /

MILDIOU

Des contaminations primaires se sont produites ces jours derniers, notamment au cours de la pluie orageuse du 14 Mai. Des foyers primaires apparaîtront normalement au début de la semaine prochaine.

Nous rappelons l'intérêt du concours de détection des taches primaires de Mildiou organisé par la Station d'Avertissements Agricoles et prions les viticulteurs de bien vouloir nous adresser les échantillons aussitôt après leur découverte.

Compte tenu de la nécessité de limiter les risques de repiquage qui pourraient se présenter après l'apparition des premières taches, un traitement fongicide devra être appliqué dans la période du 20 au 24.5. Utiliser l'un des produits figurant sur la liste spéciale adressée à chaque abonné en début de saison.

VERS DE LA GRAPPE (Cochylis, Eudémis)

Le vol de première génération a été relativement soutenu et les premières éclosions vont commencer incessamment. Les viticulteurs donnant leur préférence aux produits du type préventif (D.D.T., Arséniate de plomb) devront appliquer un traitement dès réception de l'avis. Ceux utilisant des produits du type curatif (Parathion, Diazinon, Malathion, Dipterex, Phosdrine) peuvent repousser ce traitement de 5 à 6 jours.

Il est rappelé qu'il est déconseillé d'effectuer le mélange Bouillie Bordelaise + D.D.T., ainsi que le mélange Bouillie Bordelaise + Parathion.

/ Information /

OIDIUM

Les risques de contaminations précoces sont sérieux. Un traitement préventif exécuté avant l'apparition des premiers symptômes nous paraît nécessaire.

.../...

30

En conséquence, il est conseillé d'adjoindre un soufre mouillable à la bouillie anti-mildiou ou d'effectuer un soufrage copieux le matin d'une journée ensoleillée.

Ce traitement est valable pour l'ensemble du vignoble.

ARAIGNEES ROUGES (Metatetranychus ulmi)

Il apparaît maintenant que les foyers d'Araignées rouges présentent un caractère assez touffu et marquent une progression par rapport aux années précédentes.

Dans les secteurs intéressés, profiter du traitement conseillé contre les Vers de la Grappe pour agir également contre les acariens. Choisir à cet effet un produit mixte (insecticide-acaricide) efficace.

ARBRES FRUITIERS

/ Avertissements /

TAVELURES

Dans les vergers insuffisamment protégés, les sorties de taches sont nombreuses, notamment sur variétés sensibles (Golden delicious par exemple). Des contaminations par les ascospores et des repiquages sont toujours à craindre, notamment au moment des précipitations. Compte tenu du grossissement des fruits et de l'augmentation rapide de la végétation, la protection doit être renouvelée. Un traitement devra être réalisé dans la période du 24 au 27 Mai.

Très important : Nous rappelons aux arboriculteurs que nous nous trouvons toujours dans la période critique pendant laquelle le développement des Tavelures peut prendre un caractère grave. De ce fait, les traitements ne doivent pas être relâchés d'autant plus que le caractère instable de la saison et les nombreuses précipitations enregistrées constituent des facteurs très favorables à cette maladie.

Il est bien entendu qu'une précipitation (surtout si elle est orageuse - plus de 10 mm) survenant aussitôt après une application fongicide peut avoir pour effet de délaver les dépôts de produits sur les organes à protéger. Le renouvellement du traitement s'impose alors automatiquement sans attendre un avis de la Station.

/ Information /

OIDIUM

Profiter du traitement contre la Tavelure pour renouveler la protection contre l'Oïdium.

Les Contrôleurs chargés
des Avertissements Agricoles,

J. BERNARD et J.M. GRENOUILLOUX

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,

J. HARRANGER

Imprimerie de la Station de Strasbourg
Directeur-gérant : L. BOUYX

Cité Administrative